Note d'information n°2
Système d'évaluation 2025-2026

Ixelles, le 10 septembre 2025

Chers parents, chers élèves,

Après deux semaines de cours, il est déjà temps de parler de notre système l'évaluation. Afin de correspondre au Pacte pour un Enseignement d'excellence qui vise à améliorer le parcours des élèves qui s'engagent dans l'enseignement qualifiant, l'IRC a du évoluer ces dernières années.

Le Pacte pour un Enseignement d'excellence réforme l'enseignement qualifiant pour qu'il ne reflète plus la conséquence de relégations ou d'échecs scolaires mais bien un choix positif qui permettra d'aboutir à un métier.

La réforme de l'enseignement qualifiant et le nouveau parcours d'enseignement qualifiant (PEQ) organisent la formation et la qualification de l'élève sur trois années, de la 4e à la 6e année. L'apprentissage devient modulaire : le processus de formation est organisé en unités d'apprentissage qui sont validées progressivement. Cela sera dorénavant la norme pour tout l'enseignement qualifiant, aussi bien dans les cours d'option que les cours généraux. Nous avons fait le choix d'appliquer ce système dès la 3e année, afin de préparer progressivement les élèves et d'harmoniser les pratiques à l'ensemble de l'école.

1. Notre système d'évaluation.

Notre objectif est une réussite de l'élève en 10 mois avec décision définitive en juin. A partir de la 3ème année, pour chacun des cours, l'évaluation se fera par unité avec remédiation immédiate en cours d'année et en fin d'année. Il n'y aura plus aucune période d'examens organisée de façon traditionnelle en décembre, juin et en août.

En 3ème et en 4ème année :

Le parcours repose sur la construction de la base des compétences et sur la validation progressive des savoirs. Cette étape permet également à l'élève de confirmer son choix d'orientation. En cas de grandes difficultés en 4ème, il est possible de réaliser une année complémentaire afin de consolider les acquis nécessaires pour poursuivre sereinement son parcours.

Entre la 5ème et la 6ème année :

Le processus d'évaluation est organisé sur deux ans afin de lui permettre d'acquérir les savoirs et compétences requis tant dans les matières des cours généraux que dans les matières de son option. De ce fait, au terme de la 5ème année, l'élève poursuit son parcours d'enseignement en 6ème année et le redoublement n'est que tout à fait exceptionnel.

Au terme de la 6ème (ou de la 7ème) :

Pour éviter le décrochage de l'élève qui échoue, un dispositif de fin de parcours (DFP) est organisé de manière spécifique afin de soutenir l'obtention de la certification le plus rapidement possible. Cette fin de parcours comprend obligatoirement un stage, gage de motivation et de transition vers le monde du travail.

Le bulletin :

Il se présentera les 3 périodes de l'année avec un système de cotation en pourcentage qui nous permettra de faire le point sur chaque élève par trimestre. Ce bulletin affichera également les unités réussies ou non. Il vous informera aussi du comportement et des présences de l'élève. Les professeurs indiqueront leurs remarques personnelles dans l'espace réservé à cet usage dans chaque bulletin. Les bulletins des 5ème auront la particularité de se présenter sur deux années (5ème et 6ème) afin de suivre l'évolution de l'élève durant le continuum pédagogique de deux ans.

Attention : Les pourcentages ne sont pas représentatifs de la réussite ou non de l'élève, seule la réussite de l'ensemble des unités permettra une réussite de l'année scolaire.

En résumé :

L'évaluation dans le PEQ est modulaire et progressive, basée sur la validation d'Unités de Qualification (UQ) sur une durée de trois ans (4e, 5e, 6e année). Une évaluation globale est réalisée à la fin du parcours qualifiant et un dispositif complémentaire permet d'obtenir les UQ manquantes, sans redoublement possible. L'objectif est d'obtenir le Certificat de Qualification (CQ) en acquérant toutes les UQ, ou des attestations de compétences pour les UQ réussies.

2. Les délibérations.

- Le conseil de classe se réunira le 11 et 12 juin pour une première délibération et pourra prendre deux décisions :

AOA : La réussite de l'élève s'il a bien validé l'ensemble des unités.

Un élève pourra donc connaitre sa réussite de l'année dès la fin de la première délibération. Nous espérons que ce système poussera les élèves à travailler directement et plus assidument afin de finir l'année plus tôt. Nous proposerons à ces élèves des sorties et des ateliers éducatifs et sportifs lors des remédiations et des épreuves de réévaluations.

Ajournement : en cas d'unités non validées.

Le conseil de classe pourra décider d'ajourner un élève afin que celui-ci refasse uniquement l'unité ou les unités échouées (en cours d'année) lors de l'épreuve de réévaluation afin de les valider. Ces élèves auront donc un horaire de réévaluation à la carte. Ils devront également suivre des révisions avant les épreuves. A la fin de ces épreuves, une deuxième délibération réunira le conseil de classe afin de statuer sur la réussite ou non de l'année scolaire.

- Le conseil de classe se réunira lors de la deuxième délibération le 29 et 30 juin et pourra prendre trois décisions :

  AOA : La réussite de l'élève s'il a bien validé l'ensemble des unités.
  AOB : La réussite de l'élève avec des restrictions sur l'orientation future.
  AOC : En cas d'échec de l'élève.

3. <u>Planning du système d'évaluation.</u>

- Conseil de classe diagnostique : 07 octobre 2025.
- Fin de la 1ère Période : 28 novembre 2025.
- Fin de la 2ème Période : 13 mars 2026.
- Fin de la 3ème Période : 09 juin 2026.
- Premières délibérations : 11 et 12 juin 2026.
- Remédiations : du 15 au 17 juin 2026.
- Epreuves de réévaluation : du 18 au 26 juin 2026.
- Deuxièmes délibérations : 29 et 30 juin 2026.

Nous restons convaincus que ce système d'évaluation modulaire, progressif et motivant favorisera la réussite des élèves et leur insertion future dans le monde professionnel.

N'hésitez pas à contacter l'école si vous avez des questions ou si vous souhaitez un rendez-vous.

☞ Consultez régulièrement notre site irc.ixelles.be et suivez-nous sur Facebook et Instagram pour rester informés.

Bonne année scolaire à tous,

C.Carignano
Directeur

📄 FICHE MÉMO

Nouveau système d'évaluation (PEQ)

🎯 Objectif.

- Réussite de l'élève en **10 mois**, décision définitive en juin.
- Évaluation **par unités de qualification (UQ)**, avec remédiation immédiate.

👉 **Il n'y a plus d'examens traditionnels** (décembre, juin, août).

📅 Organisation par année.

- **3e & 4e** : confirmation d'orientation, possible année complémentaire en 4e.
- **5e & 6e** : évaluation sur 2 ans, passage automatique de 5e en 6e (redoublement exceptionnel).
- **6e (ou 7e)** : dispositif de fin de parcours (DFP) + stage obligatoire en entreprise si toutes les unités ne sont pas validées.

📊 Le bulletin.

- 3 bulletins/an (déc., mars, juin).
- Notes en % + unités validées/non validées.
- Infos sur présences, comportement, remarques.
- En 5e : bulletin suivi sur 2 ans (5e-6e).

⚖️ Décisions des délibérations.

- AOA. **Réussite** → sorties et ateliers après 1ière délibération pour valoriser la fin d'année.
- **Ajournement** → révisions + épreuves de réévaluation → 2e délibération.
- AOB. **Réussite avec restriction** → restriction sur l'orientation future.
- AOC. **Redoublement** → seulement en cas d'échec total ou absence longue.

📅 Planning clé 2025-2026.

- 07/10 : Conseil diagnostique
- 28/11 : Fin 1re période
- 13/03 : Fin 2e période
- 09/06 : Fin 3e période
- 11-12/06 : 1re délibération
- 15-17/06 : Remédiations
- 18-26/06 : Réévaluations
- 29-30/06 : 2e délibération

👉 Infos & actualités : irc.ixelles.be + réseaux sociaux (Facebook & Instagram).